



Communiqué 2017-10

27 juin 2017

Traitement des griefs concernant la formation

Chèr(e)s membres,

Comme discuté au conseil de direction du 2016-11-19 et dans la suite du traitement de vos griefs, nous en sommes à regarder l'ensemble des dossiers de griefs qui concerne la formation. Présentement, nous procédons à l'analyse de chaque dossier séparément afin de les regrouper en catégories et ainsi pouvoir trouver des solutions aux litiges. Dans le cadre de notre démarche, il se peut que vous soyez contacté pour des précisions ou une demande de complément de preuve concernant votre dossier. Rappelons qu'il s'agit de litiges qui perdurent depuis 2004 et qui ont engendré environ 77 griefs.

Soyez assuré que chaque membre concerné sera avisé individuellement des étapes.

La Fraternité désire aussi vous informer qu'en comparaison avec l'année précédente une hausse marquée de nouveaux griefs a été enregistré depuis le début de l'année 2017. De plus, malheureusement nous avons aussi constaté une légère hausse des équités procédurales. Comme le prévoit la convention, nous vous suggérons fortement d'être accompagné de votre représentant lors de ces rencontres. De plus, vous devez collaborer à l'enquête afin de pouvoir donner votre version. Un refus de collaboration, un écart de langage ou un mensonge sont tous facteurs aggravants qui peuvent entraîner une mesure disciplinaire en soit. La préparation à cette rencontre est une étape très importante dans le processus. Votre représentant sera en mesure de vous bien vous préparer pour cette rencontre.

Syndicalement vôtre,

L'exécutif

